



## 6. Bilan de la concertation menée pendant l'élaboration du projet

**Dossier d'enquête publique relatif au projet de révision du Schéma  
de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg (SCOTERS)**

**ENQUETE PUBLIQUE**

du 25 août au 30 septembre 2025



scoters  
syndicat  
mixte

Schéma de cohérence  
territoriale de la région  
de Strasbourg

# ANNEXES

# BILAN DE LA CONCERTATION

Mars 2025

Dossier arrêté  
le 4 mars 2025

Soumis à enquête publique  
du 25 août au 30 septembre 2025

Accusé de réception en préfecture  
067-256702705-20250304-434-2-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025

# Sommaire

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>667</b>
La révision du SCOTERS .....	667
<b>OUTILS MOBILISÉS POUR LA CONCERTATION SUR LA RÉVISION DU SCOTERS</b> .....	<b>668</b>
Rappel du cadre juridique .....	668
Les modalités de concertation définies par le comité syndical .....	669
Outils d'information .....	670
Les outils de participation .....	674
<b>LES TEMPS DE CONCERTATION AU FIL DE L'ÉLABORATION DU SCOT</b> .....	<b>679</b>
2018-2020 : Étapes préparatoires .....	679
2021-2023 : Définition du PAS (Projet d'Aménagement Stratégique) .....	680
2023-2024 : Rédaction du DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) .....	687
<b>SYNTHÈSE DU BILAN DE LA CONCERTATION</b> .....	<b>689</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>690</b>

Accusé de réception en préfecture  
067-256702705-20250304-434-2-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025

# INTRODUCTION

## 1 La révision du SCOTERS

Le SCoT de la Région de Strasbourg (SCOTERS) couvre 4 EPCI pour 104 communes et près de 600 000 habitants.

### **La révision du SCOTERS a été prescrite par le Comité syndical le 11 octobre 2018.**

Ce choix s'appuie sur les travaux d'analyse des résultats de l'application du SCOTERS entre 2012 et 2018 (bilan obligatoire à 6 ans, cf. art. L.143-28 du CU).

### ***Pourquoi réviser ?***

- Prendre en compte le changement de périmètre lié à l'impact de la réforme territoriale conduite par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 07/08/2015, dite loi NOTRe ;
- Réinterroger le projet de territoire en lien avec les évolutions territoriales et sociétales à l'œuvre aujourd'hui et les nouveaux objectifs climat-énergie ;
- Intégrer les évolutions législatives et réglementaires, et intégrer la nouvelle hiérarchie des normes (SRADDET, PLUi).

Le comité syndical a choisi d'inscrire la révision du SCoT dans le SCoT modernisé en intégrant par anticipation les dispositions de la loi ELAN au projet de SCoT, par délibération du 3 décembre 2020.

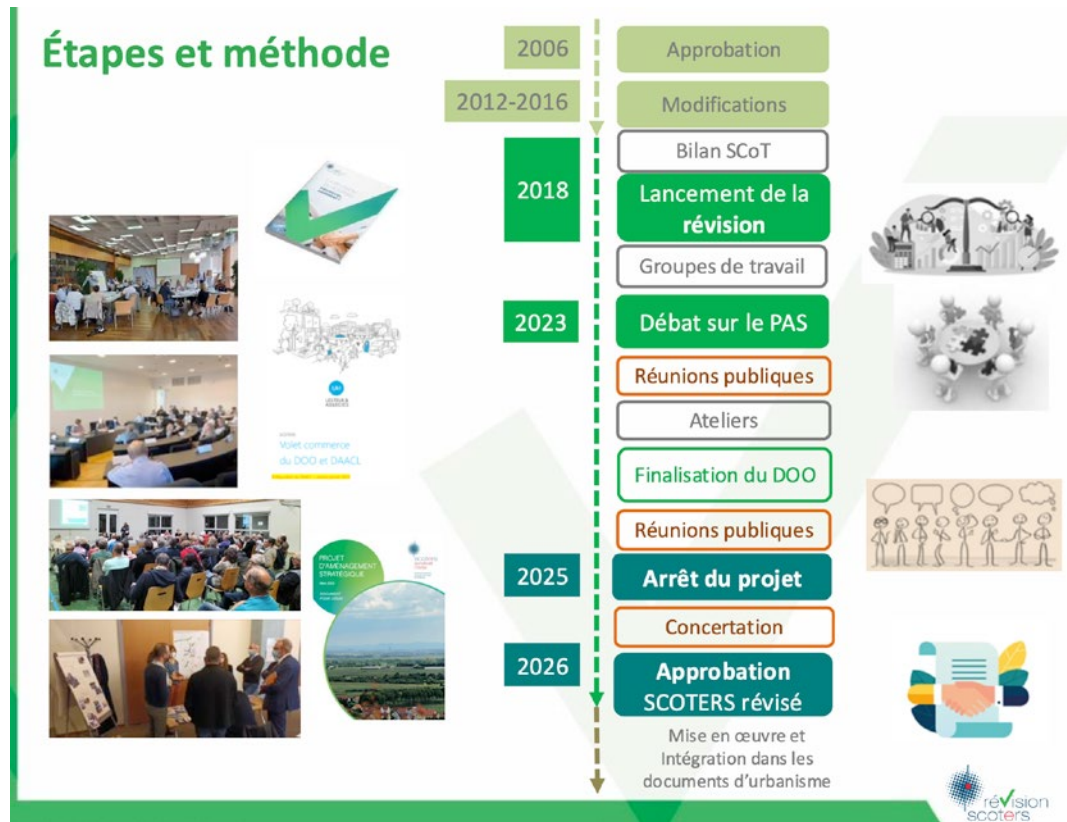
Délibération du 17 mai 2018 portant analyse des résultats de l'application du SCOTERS entre 2012 et 2018 :  
[http://www.scoters.org/images/DocAdmJuridiques/Delib/2018/324\\_Evaluation\\_AnalyseDesResultatsDeApplicationDuSCOTERS.pdf](http://www.scoters.org/images/DocAdmJuridiques/Delib/2018/324_Evaluation_AnalyseDesResultatsDeApplicationDuSCOTERS.pdf)

Délibération du 11 octobre 2018 portant prescription de la révision du SCOTERS :  
[http://www.scoters.org/images/DocAdmJuridiques/Delib/2018/329\\_PrescriptionRevisionSCOTERS.pdf](http://www.scoters.org/images/DocAdmJuridiques/Delib/2018/329_PrescriptionRevisionSCOTERS.pdf)

Délibération du 3 décembre 2020 intégrant par anticipation les ordonnances issues de la loi ELAN :  
<https://www.scoters.org/wp-content/uploads/2021/04/376-Re%CC%81visionScoters-legationOrdonnancesLoiE-lan.pdf>

Accusé de réception en préfecture  
067-256702705-20250304-434-2-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025

La révision du SCoT s'est articulée autour de temps de travail et de temps de validation, autour des trois grandes étapes d'élaboration du projet (voir parties suivantes).



À la fin de la concertation, le Comité syndical du syndicat mixte pour le SCOTERS arrête le bilan ci-après, conformément aux articles L. 103-2 et suivants du code de l'urbanisme.

## OUTILS MOBILISÉS POUR LA CONCERTATION SUR LA RÉVISION DU SCOTERS

### 1 Rappel du cadre juridique

Les articles L. 103-2 et suivants du code de l'urbanisme (CU) encadrent les modalités de concertation du SCoT.

La révision du Schéma de cohérence territoriale doit faire l'objet d'une concertation qui associe à la fois les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées et ce, pendant toute la durée de la révision du document d'urbanisme. Elle doit permettre à toute personne d'accéder aux informations relatives au projet de SCoT et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées.

Accusé de réception en préfecture  
067-256702705-20250304-434-2-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025

Pour répondre à ces attentes législatives, le syndicat mixte pour le SCOTERS a mis en œuvre de nombreux outils qui seront présentés ci-après.

## 2 Les modalités de concertation définies par le comité syndical

Par délibération du 11 octobre 2018, le comité syndical, organe délibérant du syndicat mixte, a défini et approuvé les modalités de concertation, telles que prévues par l'art. L.103-3 du CU.

La délibération de prescription du SCoT prévoit ainsi la mise en œuvre des modalités de concertation suivantes :

- **Au titre de l'information du public :**
  - Communication sur le site Internet du SCOTERS, avec mise en ligne de l'ensemble des informations relatives à la révision ;
  - Mise à disposition des documents d'information relatifs à la révision au siège du syndicat mixte, actualisé au fur et à mesure de l'avancement des travaux ;
- **Au titre de la participation du public :**
  - Recueil des observations et contributions du public au moyen de registres disponibles dans les locaux du syndicat mixte pour le SCOTERS ainsi qu'aux sièges des EPCI membres, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux ;
  - Recueil des observations et contributions du public par messagerie électronique, à l'adresse suivante : [syndicatmixte@scoters.org](mailto:syndicatmixte@scoters.org) ;
  - Organisation de réunions publiques aux différentes étapes de la révision, sur le territoire du SCOTERS.

Tout au long du processus d'élaboration du SCoT, ces outils et modalités de concertation ont été mis en œuvre.

Début 2019, une charte graphique (logo, code couleur) spécifique a été mise en place pour identifier les documents relevant de la révision du SCOTERS. Elle est déclinée sur divers supports (comptes-rendus, supports de présentations, newsletter, documents de communication).

Le logo se compose de différents éléments indissociables :

- le visuel emblématique du SCOTERS,
- le nom du SCoT de la Région de Strasbourg : SCOTERS,
- la mention «révision» dont le V représente le signe de validation



Accusé de réception en préfecture  
067-256702705-20250304-434-2-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025



## 3 Outils D'INFORMATION

### ✓ Site Internet :

<https://www.scoters.org/>

Le site Internet du SCOTERS est le vecteur principal de communication autour du SCoT. Il a été remanié en 2020 pour mieux communiquer sur son rôle et son activité, à l'attention d'un large public.

Outre les informations générales sur le SCoT (fonctionnement, SCoT en vigueur, thématiques de travail, actualités, etc.), le site Internet du syndicat mixte pour le SCOTERS propose **une page « révision »**, qui détaille les étapes et le calendrier.

Cette page a été mise à jour tout au long des six années de révision du SCoT pour assurer l'information à tous et pendant toute la procédure de révision du SCoT, ainsi que l'accès aux documents validés, aux supports de présentation et d'animation, et aux actualités (cf. ci-dessous).

Les documents supports sont disponibles en téléchargement.

The image displays several screenshots of the SCOTERS website. The top row shows the main homepage with a navigation menu and a featured article titled 'Schéma de Cohérence Territoriale de la région de Strasbourg'. To the right, there are sections for 'Dernières actualités' (Latest news) featuring a 'REUNIONS PUBLIQUES' article and a 'Newsletter' sign-up, and 'En 1 clic' (Click once) with icons for 'SCoT en révision', 'SCoT en vigueur', 'Agenda', 'Territoire', 'Processus verbaux', and 'Partenaires'. The bottom row shows the 'SCoT en révision' page, which includes a 'Révision du SCOTERS' section with a detailed text block, an 'En 1 clic' menu, a 'Contact' section with the phone number '03 88 15 22 22', and a 'Calendrier et temps forts des travaux de révision' section. To the right of this page are two more screenshots: one for a 'Journée révision du 18 juin au musée Würth à Erstein' and another for a 'Révision du SCOTERS : séminaire « centralités » du 19 juin à Wintzenheim-Kochersberg'.

→ Depuis le début de la révision, la page révision du site Internet du SCOTERS a été consultée en moyenne 520 fois/an.

Accusé de réception en préfecture  
067-256702705-20250304-434-2-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025

✓ Documents supports à l'élaboration du schéma

Au fil de la démarche, l'ensemble des documents validés par le bureau syndical ont été mis à disposition du public au siège du syndicat mixte et sur le site Internet afin de permettre à ceux qui le souhaitent de prendre connaissance de l'information disponible.

✓ Newsletter

Une Newsletter « territoires du SCOTERS » a permis de rendre régulièrement compte de l'avancement du projet, de manière synthétique (recto-verso avec liens vers des articles plus développés).

Elles sont accessibles sur le site Internet du SCOTERS, en page d'accueil rubrique « actualités », et ont été adressées aux membres du comité syndical, aux EPCI et aux communes membres. Ils ont été invités à relayer ces informations via leurs propres outils de communication.

➔ 7 Newsletter réalisées entre janvier 2021 et octobre 2024

- Newsletter n°1 : janvier 2021
- Newsletter n°2 : juin 2021
- Newsletter n°3 : octobre 2021
- Newsletter n°4 : avril 2022
- Newsletter n°5 : janvier 2023
- Newsletter n°6 : janvier 2024
- Newsletter n°7 : octobre 2024



✓ Rapport d'activité

Le rapport d'activité annuel du syndicat mixte reprend de façon détaillée l'activité, y compris les étapes de construction du SCoT révisé.

Il est consultable en téléchargement sur le site Internet (page « territoire et organisation » - « équipe technique et documents administratifs »).

✓ Plaquettes et documents de communication

À deux reprises, le syndicat mixte a édité une série de deux documents de communication sur la révision du SCoT.

- En début de révision (2020) : « La révision du SCOTERS : pourquoi, comment ? » et « Note d'intention pour la révision du SCOTERS » (validée par délibération du comité syndical en décembre 2019)



Accusé de réception en préfecture  
067-256702705-20250304-434-2-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025



- Lors de la formalisation du projet politique (2022) : « objectif PAS » - méthode et vers le projet.



### ✓ Articles dans la presse locale

La presse locale a fait paraître des annonces légales concernant la révision du SCoT (prescription de l'élaboration), l'information sur les réunions publiques ainsi que des articles sur les travaux et réflexions en cours sur le territoire en matière de planification.

- DNA - 19 oct. 2023

#### **DNA** Scoters : des objectifs qui restent à concrétiser

Quel avenir pour la région de Strasbourg d'ici 2050 ? Cette question touchant à l'aménagement du territoire, à l'habitat, à la mobilité et à l'environnement, était au programme d'une réunion publique lundi 18 octobre à Stutzheim-Offenheim.

- DNA - 10 juil. 2022 – La sobriété foncière pour horizon, un casse-tête pour les élus
- DNA - 3 et 7 décembre 2024

*Les communiqués de presse n'ont toutefois pas été systématiquement diffusés par les médias régionaux (choix éditoriaux indépendants du syndicat mixte).*

**Samedi 7 décembre 2024**

#### ► L'agenda

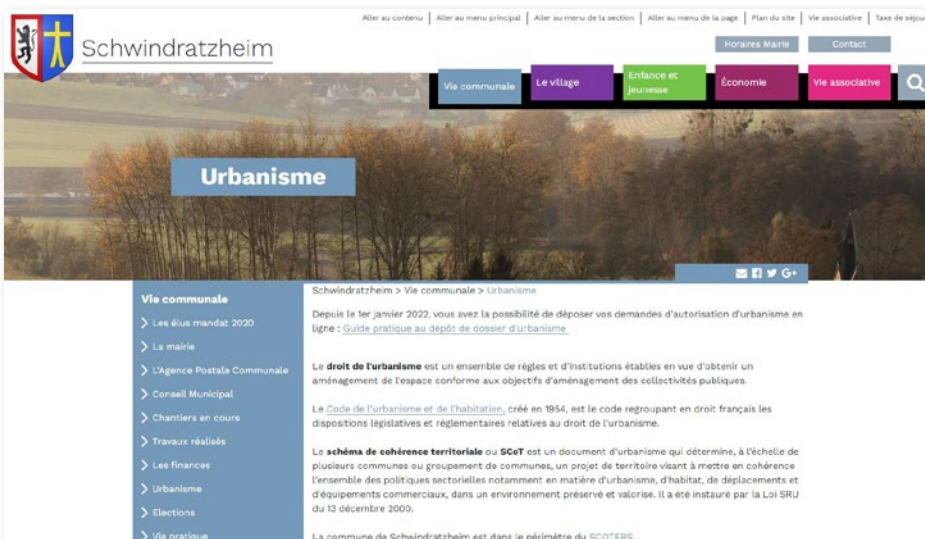
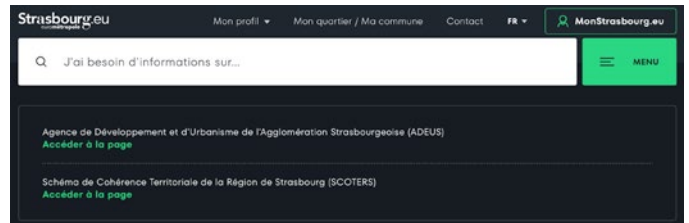
##### **Plobsheim** **Réunion publique Scoters,** **mardi 10 décembre**

Dans le cadre de la révision du schéma de cohérence de la région de Strasbourg (Scoters), le syndicat mixte pour le Scoters organise une réunion publique sur le projet de document d'orientation et d'objectifs (DOO) - volet opposable du document d'urbanisme) le mardi 10 décembre à 18 h, à la salle La Forge, 2 rue du Moulin à Plobsheim. Réunion ouverte à tous, acteurs et habitants du territoire du Scoters (Eurométropole de Strasbourg, communautés de communes du Kochersberg, du Pays de la Zorn, du Canton d'Erstein).  
[www.scoters.org](http://www.scoters.org)

Accusé de réception en préfecture  
067-256702705-20250304-434-2-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025

## ✓ Relais d'information via les communes, EPCI et élus du territoire

Des informations sur le SCOTERS et sa révision ont été relayées par des communes, EPCI, élus du territoire ainsi que des partenaires sur leurs sites Internet, pages Facebook, pages LinkedIn ou bulletins communaux.



Accusé de réception en préfecture  
067-256702705-20250304-434-2-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025

## 4 Les outils de participation

Le déroulement des modalités de concertation ici présentées est détaillé au point suivant « Les temps de concertation au fil de l'élaboration du SCoT ».

### → À l'attention des élus

Au-delà de la mobilisation des délégués au SCoT dans le cadre des instances du syndicat mixte (comité syndical, bureau syndical, Copil révision), de nombreuses réunions ont permis à l'ensemble des élus du territoire d'être informés et d'être acteurs de la révision du SCOTERS.

### ✓ Séminaires et conférences

Des rencontres d'échanges et de débats ont associé l'ensemble des élus du territoire ainsi que nos partenaires dans l'objectif de mieux appréhender les sujets d'actualités relevant du territoire et d'un SCoT, tels que les transitions, l'énergie, les évolutions démographiques, la sobriété foncière, le commerce de demain, les mobilités. Des séminaires sur la qualité architecturale urbaine et de vie ont été organisés en parallèle par l'Eurométropole de Strasbourg.

Ces temps d'échanges, organisés par le syndicat mixte, étaient animés par l'ADEUS ou des conférenciers.



Séminaire « transition », le 27 mai 2019 à Holtzheim, animé par Alain Faure et Martin Vanier (46 participants).



Conférence-débat « SCoT et commerce de demain : les nouveaux défis », le 26 octobre 2021 à la BNU de Strasbourg, animée par David Lestoux (50 participants)

→ Six séminaires SCOTERS entre 2019 et 2021, ayant accueilli au total 220 participants.

### ✓ Journées annuelles SCOTERS

Chaque année depuis 2022 en début d'été, le syndicat mixte convie l'ensemble des élus du territoire dans un cadre non institutionnel, à une demi-journée ou à une journée d'information, d'échange et de travail, liée à l'élaboration du SCoT révisé.



#### « Partage du projet de territoire »

14 juin 2022 à Osthoffen  
(château)

Accusé de réception en préfecture  
067-256702705-20250304-434-2-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025





« Centralités »  
18 juin 2023 à Wintzenheim - (salle des fêtes)



« Nouveau modèle d'aménagement »  
14 juin 2024 à Erstein - (Musée Würth)

→ 3 journées ayant accueilli 55 à 60 participants chacune

### ✓ Ateliers de travail, thématiques

Les étapes d'élaboration du PAS, puis du DOO ont chacune fait l'objet de plusieurs ateliers de travail thématiques. Ils étaient préparés techniquement en amont, en associant les référents des EPCI ainsi que les partenaires du SCoT, selon le sujet traité. Ils étaient ensuite animés par un binôme de membres du bureau, avec des supports de l'agence d'urbanisme.

Chaque atelier thématique s'adressait aux délégués au SCoT et a mobilisé a minima les membres du bureau ainsi que les vice-présidents en charge de la thématique par EPCI.

→ 15 ateliers politiques entre 2021 et 2024

*12 élus par ateliers en moyenne, dont les Présidents d'EPCI et VP thématiques  
35 élus mobilisés au total*

### ✓ Rencontres par EPCI

À chaque étape de la révision, la présidente, les membres du bureau et l'équipe technique du SCOTERS (syndicat mixte et ADEUS) sont allés échanger avec les élus locaux (maires, adjoints), par EPCI.

→ Rencontres territoriales 2021 : expression des particularités, attentes et besoins locaux

*83 participants au total, dont 21 ont assisté à au-moins deux rencontres  
77 communes représentées, sur les 104 du territoire du SCOTERS*

→ Conférences des maires 2024 : partage du projet de contenu du DOO

*93 participants au total, 91 communes représentées*



Accusé de réception en préfecture  
N° : 25070708-20250304-434-2-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025

## → À l'attention des partenaires

### ✓ Personnes Publiques Associées (PPA)

4 réunions des PPA se sont tenues lors de la révision du SCoT : 10 décembre 2018, 16 mai 2024, 7 novembre 2024 et 7 janvier 2025.

De nombreuses réunions de travail se sont régulièrement tenues avec les partenaires institutionnels (en bilatéral, avec les SCoT voisins, etc.) afin d'enrichir la réflexion et les documents.

Sont concernés :

- Services de l'État (DDT)
- Région Grand Est (RGE)
- Collectivité européenne d'Alsace (CeA)
- Chambres consulaires : Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace (CCI), Chambre d'Agriculture d'Alsace, Chambre des Métiers d'Alsace (CMA)
- SCoT voisins : Brande Rhénane Nord, Alsace du Nord, Saverne Plaine et Plateau, Bruche-Mossig, Piémont des Vosges, Sélestat-Alsace centrale
- EPCI membres : Eurométropole de Strasbourg, Communautés de communes du Pays de la Zorn, du Kochersberg et du Canton d'Erstein
- SNCF Grand Est

### ✓ Partenaires élargis

Au-delà des partenaires réglementaires (cf. art. L.132-7 du CU), le syndicat mixte pour le SCOTERS a souhaité associer d'autres partenaires locaux à la démarche. En fonction de la thématique des réunions organisées, ils ont été invités à participer aux temps de travail et à contribuer, au fur et à mesure, aux documents de travail constitutifs du Schéma de cohérence territoriale. Des réunions se sont également tenues en bilatéral.

Partenaires associés :

- ADIRA (Agence de Développement d'Alsace)
- ATIP (Agence Territoriale d'Ingénierie Publique du Bas-Rhin)
- SDEA (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle)
- PAS (Port Autonome de Strasbourg)
- ARS (Agence Régionale de Santé)
- UNICEM Grand Est
- Areal HLM Alsace
- Représentants « commerce » (voir ci-dessous)

**→ Les partenaires ont été mobilisés tout au long de la révision afin d'échanger et de dégager collectivement les enjeux du territoire : 132 réunions avec les partenaires, 39 échanges InterSCoT et 157 réunions de travail avec l'ADEUS**

#### Focus sur le commerce

Le SCoT modernisé se doit d'intégrer un DAACL. Le syndicat mixte a confié une mission d'accompagnement au cabinet Lestoux et Associés qui a établi une étude de préfiguration du DAACL, validée en 2022.

Accusé de réception en préfecture  
067-256702705-20250304-434-2-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025

Ce travail a donné lieu à une concertation spécifique sur le commerce. Ainsi,

- le 26 octobre 2021, une réunion de sensibilisation aux enjeux nouveaux du commerce, animée par David Lestoux, a été proposée aux élus ainsi qu'aux acteurs locaux du commerce à la BNU de Strasbourg ;
- Les représentants des fédérations de commerçants, animateurs de centre villes ou petite ville de demain, des grandes enseignes et autres gérants de magasins locaux et artisans, ont par ailleurs été interrogés sur leurs actualités et attentes en matière d'urbanisme commercial (réunion du 21 juin 2022 - 33 participants) ;
- Un Copil DAACL, incluant des élus et partenaires concernés, s'est réuni à 7 reprises entre fin 2021 et fin 2023.

## → À l'attention du public :

### ✓ Adresses

Le public a pu exprimer directement ses observations par **messagerie électronique** à l'adresse suivante : [syndicatmixte@scoters.org](mailto:syndicatmixte@scoters.org)

Il a également eu la possibilité de s'exprimer par **courrier** au siège du syndicat mixte (13 rue du 22 novembre, 67000 Strasbourg).

### ✓ Registres

Des registres d'observations, ont été mis à la disposition du public dans les locaux du syndicat mixte pour le SCOTERS ainsi qu'aux sièges des quatre EPCI membres du syndicat mixte. Ils sont accessibles à toute personne aux heures habituelles d'ouverture des bureaux. Les informations sur l'avancement du projet de révision étaient jointes au registre au siège du syndicat mixte.

Les registres de concertation sont restés vierges de toute contribution.

### ✓ Réunions publiques

Conformément aux modalités de concertation définies par délibération, des réunions publiques se sont tenues aux étapes principales de l'élaboration du SCoT révisé, sur le périmètre du SCOTERS, afin d'informer les citoyens et acteurs locaux, et de recueillir leurs remarques et observations. Elles étaient présidées par la Présidente et les membres du bureau et animées via des supports de présentation de l'ADEUS et du syndicat mixte.

Les invitations ont été diffusées par le syndicat mixte via son site Internet, les EPCI et communes membres via leurs canaux de communication (sites Internet, page Facebook, affichage), ainsi que par la presse locale (DNA).

- Deux réunions publiques ont permis de partager le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) en 2023 : le 26 septembre à Lipsheim et le 16 octobre à Stutzheim-Offenheim
- Deux réunions publiques ont permis de partager le Projet de DOO en 2024 : le 3 décembre à Wingersheim et le 10 décembre à Plobsheim

→ **185 personnes ont participé aux réunions publiques, dont des élus locaux, des représentants associatifs, des citoyens.**

Accusé de réception en préfecture  
067-256702705-20250304-434-2-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025





Les prises de parole ont porté sur des demandes de précisions, des apports d'informations complémentaires ou ont exprimé la position de représentants associatifs ou professionnels sur des sujets d'aménagement du territoire. La plupart des sujets traités concernaient la mobilité (mobilités douces), les énergies renouvelables, la production de logements et les besoins fonciers.

Certains élus ont pris la parole sur des questions relatives aux autres outils de planification (ex. SRADDET, PLUi, PCAET, etc.).

Il est à noter que le grand public s'est peu mobilisé sur les questions de stratégies de planification à grande échelle et que les questions en réunions publiques portaient souvent sur des sujets précis ne relevant pas de la compétence ou des prérogatives du SCoT (exemple : horaire ou coût des transports en commun).

# LES TEMPS DE CONCERTATION AU FIL DE L'ÉLABORATION DU SCOT

La concertation s'est déroulée tout au long de la procédure de révision et s'est appuyée sur les étapes structurantes de la révision du SCoT : l'identification des enjeux, le projet d'aménagement stratégique (PAS) et le document d'orientation et d'objectifs (DOO).

## 2018-2020 : Étapes préparatoires

### Identifier les enjeux

#### ✓ Bilan des effets du SCoT

Tous les 6 ans, le SCoT est soumis à une évaluation des effets produits.

Le bilan n°2 mené sur la période 2012-2018 a servi de base de diagnostic en amont de la révision. Il a permis d'identifier les dynamiques notamment en termes d'habitat et d'économie mais aussi des enjeux de rééquilibres (offre sociale, répartition géographique, flux et offre de mobilités notamment) et des sujets émergents (énergie, santé/climat, approche renouvelée du foncier...)

Le 25 mars 2018, le bilan a été approuvé en comité syndical, qui a délibéré en octobre pour prescrire la révision du SCOTERS sur la base des constats établis.

Analyse de l'application des résultats du SCOTERS 2018

[https://www.scoters.org/wp-content/uploads/2020/03/Bilan-Scoters-2018\\_WEB.pdf](https://www.scoters.org/wp-content/uploads/2020/03/Bilan-Scoters-2018_WEB.pdf)

Un nouveau bilan a été mené en 2024 pour se prémunir de la caducité du SCoT malgré la révision en cours. Les conclusions précédentes ont été confirmées, et le travail a permis la mise à jour des données de cadrage du SCoT révisé, posant le diagnostic et les enjeux du SCoT.

Analyse de l'application des résultats du SCOTERS 2024

[https://www.scoters.org/wp-content/uploads/2024/07/Evaluation\\_SCOTERS-SITUATION\\_2024-Envoi-mail-1.pdf](https://www.scoters.org/wp-content/uploads/2024/07/Evaluation_SCOTERS-SITUATION_2024-Envoi-mail-1.pdf)

#### ✓ Rencontres d'échanges et de débats

Divers temps d'échanges et de débats entre élus et acteurs du territoire, en présence du Président et associant les délégués du SCOTERS ainsi que l'ensemble des maires des communes du territoire se sont tenus afin d'identifier les enjeux du territoire, en début de révision du SCoT.

- 1<sup>er</sup> février 2019 à Strasbourg : présentation et échange sur les **projets et les enjeux par intercommunalités** du territoire du SCOTERS (en comité syndical)
- 11 Mars 2019 à Truchtersheim : enjeux liés aux évolutions démographiques – « **Quel niveau d'ambition ?** », animé par l'ADEUS
- 26 avril 2019 à Benfeld : **Grenelle des mobilités** – rencontre territoriale SCOTERS, animée par l'ADEUS
- avril 2019 à Strasbourg : **trois ateliers « Qualité, architecturale urbaine et de vie »** organisés par l'Eurométropole de Strasbourg, ouverts aux élus du SCOTERS

Accuse de réception en préfecture  
067-256702705-20250304-434-2-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025

- 17 et 27 mai 2019 à Eschau et Holtzheim : **deux séminaires « transitions »**, animés par Alain FAURE et Martin VANIER
- 2 décembre 2019 à Strasbourg : **débat énergie** « îlots de chaleur/îlots de fraîcheur », animé par l'ADEUS
- 26 mars 2021 : atelier de travail sur les **enjeux de stationnement et le rapport à l'espace public dans les SCoT**, animé avec le CEREMA dans le cadre de l'AMI Bas Carbone.

### ✓ Copil révision

Le Copil révision, composé de 3 présidents et d'1 vice-président des EPCI membres du SCOTERS, s'est réuni à 8 reprises en 2018 et 2019 pour fixer le cadre de la révision (premier niveau d'ambition) et préparer les débats mentionnés ci-dessus dans une approche prospective sur les différentes thématiques relevant de l'aménagement du territoire (démographie, armature, agriculture, économie, enjeux environnementaux).

Ces travaux et débats politiques ont nourri la **note d'intention** rédigée en 2019<sup>1</sup>, dans un contexte de changement programmé dès 2020<sup>2</sup> de présidence et vice-présidence.

---

## 2021-2023 : Définition du PAS (Projet d'Aménagement Stratégique)

---

### *Débatte des orientations politiques et faire des choix*

#### ✓ Groupes de travail thématiques

À partir des enjeux établis, la définition du PAS s'est appuyée sur des groupes de travail thématiques, pilotés par des membres du bureau et animés par l'ADEUS et l'équipe technique du syndicat mixte.

Le travail était axé sur l'échange, le brainstorming et la co-production, à partir d'outils d'expression ludiques et efficaces pour mobiliser les idées (quizz, post-it, photolangage, cartographies, questions « en 2040, pour moi... », etc.).

L'objectif était de cerner les objectifs politiques pour définir le projet de territoire (PAS) et identifier les principes de leur déclinaison (vers le DOO).

- Le 29 septembre 2021 : Gr. Transversal « ambition de développement » - Pilotage : Justin VOGEL  
*Déroulé* : groupes de réflexions par niveau d'armature urbaine, restitutions et synthèses collectives
  - *Au regard des défis qui viennent d'être rappelés en intro, qu'est-ce que votre commune ou EPCI peut apporter au projet collectif du SCOTERS 2040 ?*
  - *Que mettre en place pour éviter de rater son SCOTERS*
- Le 30 novembre 2021 : Gr. Habitat « répartition et partage des objectifs de développement » - Pilotage : Claudine HUCKERT et Thierry SCHAAL  
Préparation technique amont avec les partenaires le 19 novembre (DDT, EPCI membres, CeA)

1. En ligne sur le site internet du Syndicat mixte

2. Renouvellement important des membres du Copil, du Bureau et du comité syndical considérant l'accusé de réception en préfecture

067-256702705-20250304-434-2-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025

*Déroulé* : groupes de travail à partir de données et cartographies

- *Quel partage du développement à l'échelle du SCOTERS ?*
- *Quels nouveaux équilibres au sein du SCOTERS ?*
- *Quelle articulation avec les territoires voisins ?*

- Le 10 janvier 2022 : Gr. Économie « approche par site et enjeux » - Pilotage : Justin VOGEL et Stéphane SCHAAL

Préparation technique amont avec les partenaires le 8 novembre (DDT, EPCI membres, ADIRA, CeA, PAS, CCI, CMA, CA)

*Déroulé* : travail de groupe sur carte (armature économique) et à partir d'images (paysage économique souhaité/non souhaité)

- *Quelle évolution de l'armature des sites économiques stratégiques (nouveaux projets, nouveaux sujets à intégrer) ?*
- *Jusqu'à où réévaluer l'enveloppe maximale en matière de foncier économique, dans la trajectoire du ZAN à 2050 ?*
- *Comment améliorer l'accessibilité aux pôles d'emplois, autrement qu'en voiture ?*
- *Comment intégrer l'articulation entre pôles d'activités et d'emplois à une échelle plus large que le SCOTERS (inter-territorialité, portes métropolitaines, etc.)*
- *Quel rôle pour la métropole « locomotive » ?*

- Le 16 mars 2022 : Gr. Mobilité « vers un nouveau système » - Pilotage : Françoise SCHAETZEL et Xavier ULRICH

Préparation technique amont avec les partenaires le 22 février (DDT, EPCI membres, CeA, CCI, PAS, Région Grand Est)

*Déroulé* : Quizz « d'un système de mobilité à un autre », groupes de travail

- *Comment dessiner ce nouveau système ?*
  - Dans la proximité
  - À l'échelle métropolitaine
  - À grande échelle

- Le 17 mars 2022 : Gr. Habitat « la qualité, c'est quoi et comment » ? - Pilotage : Claudine HUCKERT et Thierry SCHAAL

*Déroulé* : brise-glace (projection en 2024, sur la qualité de l'endroit dans lequel on se situe – tiré au sort), travail de groupe à partir de photolangages

- *Quels sont les déterminants « qualité » pour lesquels les documents d'urbanisme ont un effet levier*
  - À l'échelle du bassin de vie
  - À l'échelle de la commune et de l'opération

- Le 9 novembre 2022 : Gr. Énergie - Pilotage : Danielle DAMBACH

Préparation technique amont avec les partenaires le 27 octobre (DDT, EPCI membres, CA, ADIRA, énergéticiens)

*Déroulé* : document amont « les EnR sur le territoire du SCOTERS : fiches par EnR), participation d'experts techniques, travail de groupe

- *Quel projet collectif (niveau d'ambition) ?*
- *Quels grands principes donner pour le développement des EnR (encadrement via le document de planification) ?*

Accusé de réception en préfecture 067-256702705-20250304-434-2-DE Date de télétransmission : 13/03/2025 Date de réception préfecture : 13/03/2025
--

- Le 10 mars 2023 : Gr. Environnement – ressource en eau - Pilotage : Thierry SCHAAL  
 Préparation technique amont avec les partenaires le 9 février (DDT, RGE, CeA, EPCI membres, SDEA, chambre d'Agriculture, CCI)  
*Déroulé* : document amont « que dit le SCOTERS en vigueur », participation d'experts techniques, débat collectif.
  - *Le territoire éponge (réservoir, stockage, infiltration)*
  - *Trop d'eau ou pas assez (écoulement et circulation d'eau : les usages)*
  
- Le 21 avril 2023 : Gr. Environnement – ressource/biodiversité - Pilotage : Claudine HUCKERT et Jacques BAUR  
 Préparation technique amont avec les partenaires le 6 avril (DDT, EPCI membres, CeA, Région Grand Est, SDEA, CA, CCI)  
*Déroulé* : document amont « que dit le SCOTERS en vigueur », participation d'experts ADEUS, débat collectif.
  - *Nouvelles approches à valoriser autour de la ressource sol : par le végétal, le renouvellement urbain, l'optimisation (mutualisation, hauteur, stratégies foncières), la perméabilité*
  - *Prémices de la notion de parcours « confortables » des pistes cyclables*
  - *Affirmation du rôle du SCOTERS dans l'accompagnement du changement*





## ✓ Étude de préfiguration du DAACL

Cette étude a été préparée avec les acteurs locaux (CCI, CMA, DDT, EPCI membres) et menée par le bureau d'études spécialisé Lestoux et Associés, d'octobre 2021 à décembre 2022.

Un comité de pilotage, composé de représentants élus du SCOTERS, de l'Eurométropole et de la ville de Strasbourg, ainsi que de partenaires (DDT, CCI, CMA, EPCI membres) s'est réuni à 7 reprises : 16 juillet 2021, 8 décembre 2021, 1er février 2022, 21 avril 2022, 27 septembre 2022, 25 octobre 2022 et 29 février 2024.

Une réunion avec les membres du Copil DAACL et un panel d'une vingtaine d'enseignes présentes sur le territoire s'est tenue en distanciel le 21 juin 2022 afin de partager l'état d'avancement du futur volet commercial du SCOTERS (diagnostic et orientations stratégiques retenues). L'objectif était d'échanger sur les sujets d'actualité tels que les complémentarités entre commerces physiques et dématérialisés, la logistique commerciale et son maillage, le saut qualitatif attendu en zone commerciale et en centralité, les conditions préalables vues par les enseignes notamment.



Le 15 décembre 2022, le comité syndical a validé l'étude de préfiguration du DAACL.

Le 19 juin 2023, le SCOTERS a organisé un séminaire « centralités » à Wintzenheim-Kochersberg : enjeu majeur au regard des principes de proximité, de mixité des fonctions, et de sobriété, visés tant dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) que dans le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAACL) du SCOTERS en révision

Le Copil du 29 février 2024 a permis d'actualiser le projet, après un an de recul au regard des projets locaux.



## ✓ Présentation et validation du projet politique

Le 14 juin 2022 à Osthoffen, les élus du territoire du SCOTERS étaient réunis à Osthoffen pour partager le projet de territoire. 55 élus étaient présents.



### Journée « révision SCOTERS » - 14 juin à Osthoffen PROGRAMME

*Matinée en PLÉNIÈRE sous chapiteau*

#### Introduction de la matinée

Willy DE VREESE, maire d'Osthoffen et Pia IMBS, Présidente du SM SCOTERS

#### Cadrages sur la révision en cours du SCOTERS

Présentation : membres du bureau, syndicat mixte et ADEUS

- Enjeux et défis actuels
- Calendrier et méthodologie

#### Vers le PAS, Projet d'aménagement stratégique du SCOTERS révisé

Présentation : membres du bureau, syndicat mixte et ADEUS

- Consolidation des attentes exprimées en groupes de travail politiques et comités syndicaux
- Traduction dans le projet d'aménagement stratégique (PAS, ex-PADD) du SCOTERS révisé
- ÉCHANGES avec la salle

#### Foncier, et si on en parlait ?

Présentation : syndicat mixte et ADEUS

- Déclinaison locale du ZAN, entre idées reçues et prise de conscience
- Premières données de cadrage sur le SCOTERS et perspectives de déclinaison du projet politique
- ÉCHANGES avec la salle

*Après-midi en GROUPE DE TRAVAIL, sous chapiteau et dans les salles du château*

#### Co-production des armatures du SCOTERS révisé – 3 armatures structurées autour des enjeux de mobilité et d'une approche « projet »

Enjeux d'organisation du territoire et support de la déclinaison du projet de territoire

Animation : syndicat mixte, ADEUS et cabinet Lestoux et Associés

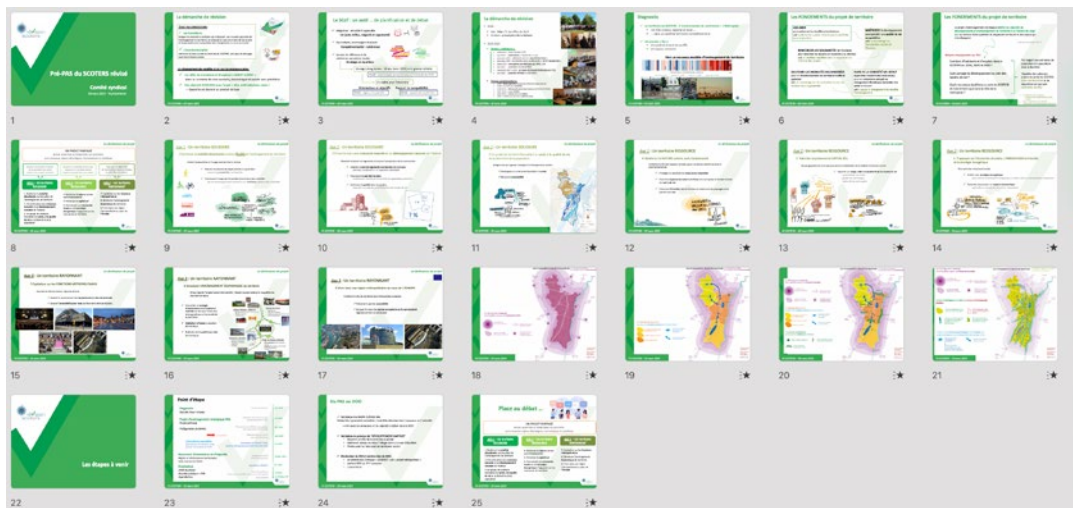
Méthode : ateliers participatifs, travail sur documents

- Armature urbaine  
Définition des niveaux d'armature et des principes à retenir, déclinaison d'objectifs qualitatifs
- Armature économique  
Identification des enjeux SCoT (localisation, taille, vocation) et perspectives de développement  
Approche commerce et logistique
- Armature naturelle/ressource/écologique  
Identification de trames supports à l'adaptation au changement climatique et à la résilience du territoire

Conclusion en PLÉNIÈRE

Accusé de réception en préfecture  
067-256702705-20250304-434-2-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025

Conformément aux attentes du code de l'urbanisme, les élus **ont débattu en comité syndical du 20 mars 2023 du projet de PAS** (Projet d'Aménagement Stratégique) du SCOTERS en révision. *24 délégués présents*



Pièce centrale du SCoT, le PAS exprime le projet politique partagé à l'échelle du territoire et s'articule autour de 3 axes :

- territoire Solidaire,
- territoire Ressource,
- territoire Rayonnant

Accusé de réception en préfecture  
067-256702705-20250304-434-2-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025



# 2023-2024 : Rédaction du DOO (Document d’Orientation et d’Objectifs)

## Définir les moyens d’atteindre les objectifs politiques

### ✓ Ateliers DOO

Le DOO a pour objectif de définir les moyens de concrétiser le projet de territoire. Son élaboration s’est appuyée sur une série d’ateliers thématiques pilotés par un binôme d’élus du bureau, impliquant les membres du comité syndical, visant à préparer la rédaction du DOO à partir de propositions d’orientations (formulation d’objectifs, cartographies, projets, etc.)

- 22 septembre 2023 : Atelier DOO **Mobilité**
- 13 octobre 2023 : Atelier DOO **Énergie-vulnérabilités**
- 17 novembre 2023 : Atelier DOO **TVB-sols-agriculture**
- 24 novembre 2023 : Atelier DOO **Économie**
- 1er décembre 2023 et 14 février 2024 : Ateliers DOO **Habitat**
- 14 février : Atelier DOO **Habitat**
- 18 avril : Atelier DOO **Foncier**

Pour chaque thématique, les enjeux et les choix faits dans le PAS ont été rappelés.

Puis, par groupes de travail, les élus ont travaillé sur des propositions de formulations d’objectifs, avant d’en débattre collectivement afin de se positionner en vue de la rédaction du DOO.

Le travail s’est focalisé sur les sujets restant à arbitrer, de nombreux sujets ayant déjà été traités en détail dans des ateliers précédents à l’étape de l’élaboration du PAS.



Accusé de réception en préfecture  
067-256702705-20250304-434-2-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025



## ✓ Travail avec les partenaires et acteurs locaux

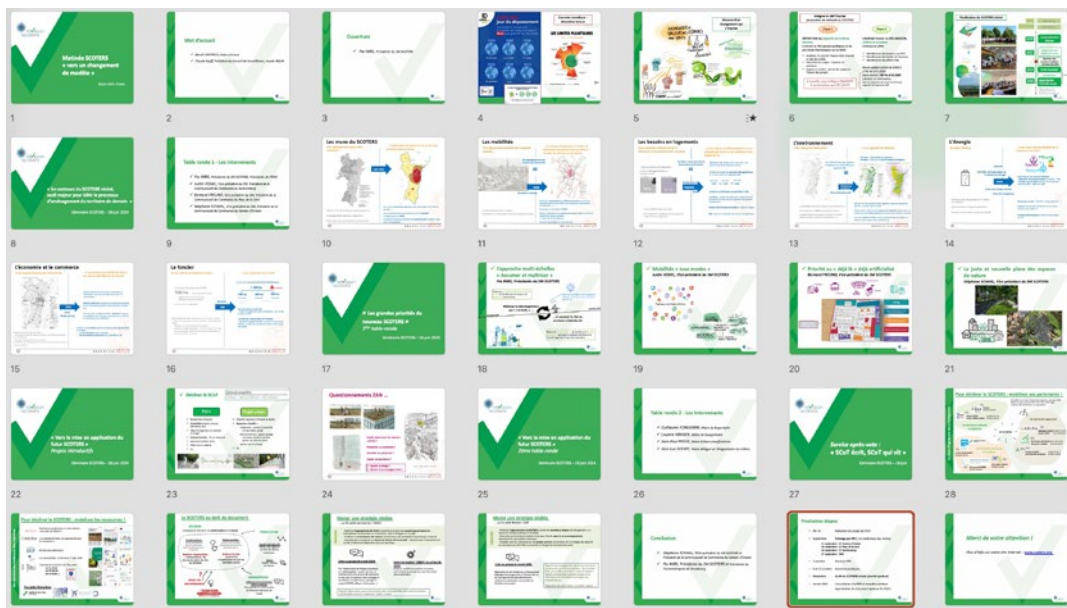
De nombreuses réunions techniques se sont tenues au second semestre 2024 avec les partenaires du SCoT afin de finaliser le projet de rédaction du DOO.

- Les Personnes Publiques Associées (PPA) ont été réunies à 3 reprises à cette étape : 16 mai 2024, 7 novembre 2024 et 7 janvier 2025 (PPA avant arrêt) ;
- Des échanges avec les référents des EPCI membres se sont tenus à plusieurs reprises entre septembre et décembre 2024 ;
- D'autres partenaires ont été sollicités pour avis en amont sur les projets de rédaction du SCoT (Port Autonome de Strasbourg, SDEA, UNICEM, AREAL).

Ces temps ont permis d'enrichir la rédaction du projet de DOO, de vérifier sa compréhension et de partager l'application attendue.

## ✓ Présentation et validation du référentiel opposable (le DOO)

La **rencontre annuelle** du SCOTERS qui s'est tenue le 18 juin 2024 à Erstein (musée Würth) a porté sur le thème « vers un changement de modèle ». L'objectif était de rappeler les principes fondateurs du SCoT révisé pour mettre en évidence les évolutions proposées depuis le SCoT en vigueur et d'y faire adhérer les élus locaux à partir d'exemples de bonnes pratiques du territoire présentés par les élus aux élus.



Le projet de DOO a été partagé avec l'ensemble des élus locaux, par EPCI en **conférences ou bureaux des maires**, courant septembre 2024. Les orientations ont été présentées en ciblant les attentes spécifiques aux réalités de chaque composante du territoire du SCoT, et ont été discutées afin de permettre leur juste compréhension et application.



Le bureau, réuni chaque mois, a arbitré sur les évolutions à apporter, avant une validation de principe en comité syndical de décembre 2024.

Accusé de réception en préfecture  
067-256702705-20250304-434-2-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025

## SYNTHÈSE DU BILAN DE LA CONCERTATION

Le SCOTERS est un outil favorisant les prises de conscience et l'appropriation de notions centrales en urbanisme : défis des transitions climat/santé/énergie, nouveaux enjeux fonciers, nouveau modèle à trouver autour du « bien-vivre » ou « bien-être » (la transition écologique requiert de le repenser complètement). Dès lors, il n'a pas pour objet d'imposer un modèle unique de développement mais de **fixer des objectifs communs à même de répondre aux enjeux et défis de demain.**

Les échanges et contributions ont permis de mettre en valeur et de hiérarchiser les sujets de préoccupations du territoire du SCOTERS d'ici 2050, retranscrits dans le projet de territoire. Ils ont contribué à enrichir le SCoT révisé tout au long de la démarche.

Thématiques des remarques	Modalité utilisée	Réponses/prise en compte dans le SCOTERS
Ambition <b>démographique</b> et répartition des <b>habitants et de la production de logement</b> sur le territoire SCoT à l'horizon 2050	Réunions publiques Rencontres intercommunales Rencontres annuelles	Il s'agit d'un sujet central dans les débats, le territoire ayant été sous fortes pressions ces dernières années (foncières et immobilières).  Consensus autour d'un rôle à assumer (rôle moteur dans le Grand est, sans quoi la production se ferait sur d'autres territoires avec toutes les difficultés liées aux déplacements et aux flux, l'emploi étant très centralisé sur l'EMS et d'impact en matière de foncier) et de maîtrise du développement. Les objectifs de production de logements et leur répartition ont été discutés en ce sens, en lien avec les orientations qui accompagneront leur mise en œuvre (qualité, stratégie foncière, chaîne des mobilités, équipements etc.).
Attente en matière d'habitat à <b>prix</b> abordable	Rencontres intercommunales	Sujet partagé sur tout le territoire, qui s'est traduit par une orientation ambitieuse dans le DOO de production de logements aidés à partir d'un seuil bas de 10 logements par opération, et la recherche d'une diversité de produits « habitat » (formes intermédiaires, aidés, spécifiques, etc.).
<b>Armature urbaine</b>	Rencontres intercommunales Courriers	Prise en compte de demandes spécifiques de certaines communes.
Offre et répartition de <b>l'emploi</b>	Réunions publiques Rencontres intercommunales	Différentes remarques sur le sujet ont porté sur le besoin des territoires de permettre la création d'emplois, et la notion de rééquilibrage. Le sujet a été intégré au volet économique de façon à permettre le développement de zones de différents niveaux (structurantes et locales) mais surtout au sein des tissus urbains.
Besoins <b>fonciers</b>	Rencontres intercommunales Rencontres annuelles Enquête / questionnaire	Inquiétudes autour du niveau d'ambition fixé dans le cadre du ZAN en termes de renouvellement urbain, d'optimisation du foncier et/ou du bâti existant mais pas toujours mobilisable, considérant le rôle moteur du territoire et les besoins qui lui sont liés en termes de services, équipements et habitat.  Si l'approche par les besoins et l'acceptation par la Région Grand Est du rôle spécifique du territoire métropolitain du SCOTERS a permis une trajectoire ZAN adaptée, la sobriété (sol/air/eau/énergie) reste au cœur du projet de territoire qui se traduit dans le DOO par une ambition forte en termes de renouvellement urbain, de réemploi, de multiplicité des usages ainsi que l'approche ERC et de fonctionnalités écologiques.
<b>Mobilités</b> durables	Réunions publiques Rencontres intercommunales Grenelle des Mobilités Courriers PETR BRN et SCOTAN	Différentes remarques sur le sujet mobilités considérant les problématiques rencontrées sur le territoire de congestion, pollution, coût énergétique, stationnement etc. et les différents projets enclenchés (ZFE, REM, réseaux cyclables).  Prise en compte du SCOTERS via l'objectif d'accentuer les chaînes des mobilités/maillage à différentes échelles (de la proximité à la grande accessibilité en passant par l'accessibilité locale dont InterSCoT) mais aussi du principe de responsabilité et d'équilibre (offre et répartition des logements et de l'emploi), ainsi que le renforcement des centralités (faciliter la vie dans la proximité favorable aux mobilités décarbonées).
<b>Agriculture</b> de demain	Réunions publiques	Questions indirectes sur le sujet autour du modèle économique agricole et de la diversification possible ou souhaitée de l'activité (agrivoltaïsme et zones d'accélération notamment).
<b>Environnement</b>	Réunions publiques	Différentes remarques sur le sujet ont porté sur les enjeux eau (qualité, quantité) et ambition de protection des espaces naturels.
<b>Énergie</b>	Réunions publiques	Observations sur l'énergie renouvelable en général (comment développer massivement notamment en toiture et/sur les friches) et sur de la géothermie profonde.

Accusé de réception en préfecture  
067-256702705-20250304-434-2-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025



## CONCLUSION

La concertation publique s'est tenue de manière continue durant toute la révision du SCoT. Les modalités de concertation prévues par le Comité syndical du SCOTERS lors de la délibération de prescription du SCoT ont été respectées et mises en œuvre. Bien que certains dispositifs aient été peu mobilisés, la diversité des canaux de communication a permis de relayer largement auprès des acteurs du territoire l'avancement des travaux du SCoT. L'ensemble du dispositif de concertation a permis d'échanger avec le public et d'enrichir le projet de SCoT désormais formalisé.

Il ressort de la concertation une très forte implication de l'ensemble des élus du comité syndical, des intercommunalités membres et des communes, ainsi que des acteurs socioprofessionnels locaux et des techniciens.

Accusé de réception en préfecture  
067-256702705-20250304-434-2-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025

Accusé de réception en préfecture  
067-256702705-20250304-434-2-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025



Syndicat mixte pour le Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg

13 rue du 22 novembre 67000 Strasbourg

03 88 15 22 22 | [syndicatmixte@scoters.org](mailto:syndicatmixte@scoters.org) | [www.scoters.org](http://www.scoters.org)



L'agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur

Quartier COOP – La Cave à Vins | 2 allée Käthe Kollwitz 67000 Strasbourg

03 88 21 49 00 | [adeus@adeus.org](mailto:adeus@adeus.org) | [www.adeus.org](http://www.adeus.org)

Crédit photo : ADEUS et SCOTERS

Accusé de réception en préfecture  
067-256702705-20250304-434-2-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025